

Département du Var

VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -07 - 08

Séance du 2 juillet 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 3

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT ENFANCE**

**ET
JEUNESSE**

APPROBATION

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART
(procuration à Stéphanie LEITE), Messieurs Jean-Pierre LE VAN
DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Alain
PATOILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Isabelle VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

***A ce point de l'ordre du jour, Madame Amandine CIDALE,
Conseillère Municipale est présente***

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190702-DEL20190708-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui marque une nouvelle étape dans le partenariat entretenu par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse.

Ce contrat est mis en place sur la période 2019-2022.

Ses finalités sont de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Ses objectifs sont d'harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires, de favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil, de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à son intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et, pour les plus grands, la responsabilisation.

Le Contrat Enfance Jeunesse donne sur la Commune une priorité à la fonction d'accueil et acte les actions éligibles à cofinancement par la CAF.

Après état des lieux et diagnostic, le projet 2019-2022 de la Commune est décliné comme suit :

- Espace Petite Enfance : maintien des capacités d'accueil actuelles, optimisation du fonctionnement du service et adaptation des compétences du personnel.
- Accueils de loisirs. Adaptation des effectifs en fonction des demandes.
- Poste de coordination : maintien de 33 % d'équivalent temps plein dédié à cette mission.
- Formation BAFA et BAFD.

Il est en outre précisé que la Caisse d'Allocations Familiales autorise désormais la possibilité d'intégrer des actions en cours de contrat, ce qui pourra être envisagé notamment pour la mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents, relais assistantes, la création d'une ludothèque...

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal les dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et propose à l'Assemblée Communale de bien vouloir l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les dispositions du Contrat Enfance Jeunesse,

Autorise le Maire à signer ledit contrat et, tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY